

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 16 septembre 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Kevin Patenaude.
Monsieur le conseiller Patrick Barry est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-09-1851

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 19 août 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie : couverture pour frais juridiques en cas de poursuite relative à un accident du travail (avenant C-21)
- 7- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : deux formations virtuelles
- 8- Conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2026
- 9- Conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2026
- 10- Assurance collective pour l'année 2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

- 11- Conditions de travail des pompiers pour l'année 2026
 - 11.1 Hausse salariale
 - 11.2 Frais de déplacement
 - 11.3 Document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2026 » : approbation
- 12- Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) : renouvellement de l'entente de partenariat pour l'année 2026
- 13- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu et plan de mise en œuvre : adoption du projet
- 14- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 14.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026 : suivi
 - 14.2 Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2025 : campagne de sensibilisation ATPIQ/AGSICQ concernant l'avertisseur de fumée
- 15- Prévention résidentielle 2025 : suivi
- 16- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 16.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 16.2 Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 27 août 2025
- 17- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 18- Varia
 - 18.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : visite de la caserne par les enfants de maternelle le 18 septembre 2025
 - 18.2 Fête des familles à Sainte-Brigide-d'Iberville le 20 septembre 2025
 - 18.3 Fête de l'Halloween 2025 à Mont-Saint-Grégoire
 - 18.4 Fête de l'Halloween 2025 à Sainte-Brigide-d'Iberville
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 19 août 2025

Ri-2025-09-1852

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2025-09-1853

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 16 septembre 2025;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 37 751,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 19 août 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie : couverture pour frais juridiques en cas de poursuite relative à un accident du travail (avenant C-21)

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de deux documents relatifs à l'avenant C-21 offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec et concernant la couverture pour frais juridiques en cas de poursuite relative à un accident du travail, à savoir :

- Publication de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) concernant la Loi C-21 modifiant le *Code criminel* et introduisant une nouvelle disposition comme suit :
« *Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui.* » (*Code criminel*, article 217.1)

En ce sens, l'employeur doit faire preuve de diligence raisonnable, c'est-à-dire prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir les accidents et protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Il a un devoir de prévoyance, d'efficacité et d'autorité.

- Courriel daté du 11 septembre 2025 de Chapdelaine assurances et services financiers inc. indiquant les prix 2025 pour l'avenant C-21, disponible en deux options, pour couvrir les frais juridiques raisonnablement encourus par la personne qui est poursuivie :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

- pour une limite de 100 000 \$/sinistre et 250 000 \$/période d'assurance : surprime annuelle de 1 685 \$;
- pour une limite de 250 000 \$/sinistre et 250 000 \$/période d'assurance : surprime annuelle de 2 247 \$.

Les membres du Conseil d'administration ne désirent pas ajouter l'avenant C-21 à la police d'assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026.

Également, lors de la préparation du budget 2026, il a été décidé de ne pas augmenter de 50 000 \$ à 100 000 \$ la garantie pour les frais de justice et de ne pas augmenter la garantie pour la responsabilité civile qui est actuellement de 5 000 000 \$.

7- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : deux formations virtuelles

Ri-2025-09-1854

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre deux formations virtuelles auxquelles Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, souhaite s'inscrire, à savoir :

- formation intitulée « Bonnes pratiques pour la gestion des documents municipaux » d'une durée de 3 heures au coût de 215 \$ plus taxes par participant membre de l'ADMQ, laquelle aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9h00 à 12h00;
- formation intitulée « Check tes lumières » d'une durée de 75 minutes au coût de 45 \$ plus taxes par participant membre de l'ADMQ, laquelle aura lieu le jeudi 27 novembre 2025 de 9h00 à 10h15;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, à ces deux formations virtuelles de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le tout pour un montant de 260 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2026

Ri-2025-09-1855

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- de fixer les conditions de travail de Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour l'année 2026, comme suit :
 - nombre d'heures de travail par semaine : 30 heures (incluant 3,5 heures pour l'administration relative à la prévention incendie);
 - nombre minimal d'heures payées pour présence à une séance du Conseil d'administration ou une réunion de travail tenue en dehors des heures normales de bureau : 3 heures;
 - taux horaire : 38,17 \$;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

- régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) : cotisation maximale de l'employeur fixée à 4 % du salaire de l'employée, à la condition que l'employée y contribue au moins pour un pourcentage équivalent;
 - assurance collective : régime de base dont les primes sont payées à 50 % par l'employeur;
 - nombre de jours d'absence payés (maladie, obligations familiales/parentales, etc.) : 4 jours (28 heures) par année civile, lesquels ne pourront être reportés ni remplacés par une indemnité;
 - autres conditions : selon la *Loi sur les normes du travail*, plus quatre jours fériés (2 janvier, lundi de Pâques ainsi que 24 et 26 décembre);
 - frais de déplacement, s'il y a lieu : 0,72 \$ le kilomètre;
- de réitérer toutes les autres conditions déjà consignées au contrat de travail de Madame King en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2026

Les conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026 ont été fixées par résolution lors de la séance tenue le 15 juillet 2025 (réf. résolution No Ri-2025-07-1841).

10- Assurance collective pour l'année 2026

Ri-2025-09-1856

Considérant qu'en date du 5 juillet 2021, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a adhéré au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet le 1^{er} janvier 2022 et qu'elle s'est engagée à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement (réf. résolution No Ri-2022-04-1438);

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a choisi d'offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le technicien en prévention incendie, et de payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective (réf. résolution No Ri-2017-10-888);

Considérant que le tableau de la tarification pour l'année 2026 n'a pas encore été reçu, mais que les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour continuer à offrir le régime présentement en vigueur pour l'année 2026;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU :

- de continuer à offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le technicien en prévention incendie;
- de continuer à payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à compléter et à signer tous les documents nécessaires à la continuation du régime actuel d'assurance collective pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Conditions de travail des pompiers pour l'année 2026

11.1 Hausse salariale

Ri-2025-09-1857

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'accorder une hausse salariale de 1,7 % sur les divers tarifs horaires des officiers et des pompiers ainsi que sur les allocations forfaitaires mensuelles accordées aux officiers;
- de continuer à payer le travail administratif ou en caserne du directeur adjoint selon le nombre d'heures travaillées mensuellement par celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Frais de déplacement

Ri-2025-09-1858

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'augmenter les frais de déplacement des pompiers à 0,72 \$ le kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2026 » : approbation

Ri-2025-09-1859

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2026 » incluant les modifications suivantes :

- hausse salariale (réf. résolution No Ri-2025-09-1857); et
- frais de déplacement (réf. résolution No Ri-2025-09-1858);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

Considérant que les membres du Conseil d'administration estiment que le contenu de ce document est conforme à ce qui a été discuté lors de la préparation du budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver le document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2026 », tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) : renouvellement de l'entente de partenariat pour l'année 2026

Ri-2025-09-1860

Considérant la lettre datée du 1^{er} août 2025 de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) concernant le renouvellement de l'entente de partenariat entre l'APAM et la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026;

Considérant que les conditions de renouvellement de cette entente sont établies comme suit pour l'année 2026 :

- cotisation annuelle de 32 \$ par pompier;
- tarification pour les services de l'APAM à 130 \$ l'heure pour un minimum de 3 heures par appel; et
- montant forfaitaire annuel de 130 \$ pour la répartition via l'application SURVI-Mobile de CAUCA;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU :

- d'approuver le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2026;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu et plan de mise en œuvre : adoption du projet

Ri-2025-09-1861

Considérant qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de bénéficier d'allègements définis dans les nouvelles orientations, des modifications doivent être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur, et ce, suivant la même procédure que celle pour l'établir;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent répondre aux objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a été intégré dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que son plan de mise en œuvre;
- de transmettre la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

14.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026 : suivi

La Régie intermunicipale d'incendie est en attente de la décision des Municipalités suivantes au sujet du renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2026 :

- Henryville;
- Lacolle; et
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

14.2 Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2025 : campagne de sensibilisation ATPIQ/AGSICQ concernant l'avertisseur de fumée

Ri-2025-09-1862

Considérant que dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies qui aura lieu du 5 au 11 octobre 2025, l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) et l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) offrent aux municipalités et aux régies intermunicipales d'incendie de participer à une campagne de sensibilisation concernant l'avertisseur de fumée, laquelle inclut :

- un webinaire expliquant la mise en œuvre de ce projet;
- un modèle de tarification selon la population desservie;
- une trousse de communication comprenant les outils publicitaires suivants : communiqué officiel personnalisable, fiche informative, visuels adaptés pour les réseaux sociaux et enregistrement audio de la publicité;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

Considérant que pour une population de 9 999 habitants et moins, le tarif de participation est fixé à 300 \$ plus taxes;

Considérant que le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie recommande que la Régie participe à cette campagne de sensibilisation ATPIQ/AGSICQ concernant l'avertisseur de fumée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville à la campagne de sensibilisation ATPIQ/AGSICQ concernant l'avertisseur de fumée, et ce, dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2025, le tout pour un montant de 300 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Prévention résidentielle 2025 : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les visites de prévention résidentielle prévues sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville devraient se terminer au cours des prochaines semaines.

D'ici la fin de l'année, des visites de vérification seront effectuées de manière ponctuelle dans les résidences où des anomalies majeures en matière de sécurité incendie ont été constatées, et ce, afin de s'assurer que les correctifs nécessaires ont été apportés.

16- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

16.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

16.2 Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 27 août 2025

Une rencontre du Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu a eu lieu le 27 août 2025 à 18h30 à la MRC.

Les maires, les directeurs généraux des Municipalités et de la Régie intermunicipale d'incendie ainsi que les directeurs des Services de sécurité incendie avaient été invités à cette rencontre visant à présenter les modifications apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) suite à la parution des nouvelles orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

À titre informatif, la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration le texte de la présentation ainsi que le compte rendu préparé par la MRC du Haut-Richelieu suite à cette rencontre.

17- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

18- Varia

18.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : visite de la caserne par les enfants de maternelle le 18 septembre 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 5 septembre 2025 de la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie résumant la demande verbale de Madame Stéphanie Dubois, enseignante à l'école Frère-André de Mont-Saint-Grégoire, concernant une visite à la caserne de Mont-Saint-Grégoire afin que les enfants de maternelle se familiarisent avec les règles de prévention incendie, les camions et les équipements.

Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, prévoit organiser cette activité le jeudi 18 septembre 2025. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui a déjà autorisé cette activité et accepté d'assumer les frais relatifs à la présence des pompiers (réf. résolution municipale No 2025-09-0266).

18.2 Fête des familles à Sainte-Brigide-d'Iberville le 20 septembre 2025

Les membres du Conseil d'administration sont informés que dans le cadre des activités de la Fête des familles organisée par Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications de Sainte-Brigide-d'Iberville, le samedi 20 septembre 2025 de 10h00 à 15h00 au terrain des loisirs (parc Yves-Larocque), la Régie intermunicipale d'incendie tiendra un kiosque d'information et de sensibilisation du public.

Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

18.3 Fête de l'Halloween 2025 à Mont-Saint-Grégoire

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la résolution numéro 2025-09-0265 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire demandant à la Régie intermunicipale d'incendie « *d'affecter des pompiers et deux camions à la surveillance des quartiers les plus achalandés sur le territoire de la Municipalité le soir de la fête de l'Halloween 2025* » et confirmant qu'elle assumera les frais relatifs à la présence des pompiers.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Tel que proposé dans la lettre datée du 14 novembre 2024 que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a transmise à la Régie suite à l'Halloween 2024, Monsieur Duchesne rencontrera préalablement le responsable de la voirie municipale afin de discuter du meilleur aménagement possible des rues lors de cette fête.

Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

18.4 Fête de l'Halloween 2025 à Sainte-Brigide-d'Iberville

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 25 août 2025 de Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant la présence de pompiers pour effectuer la surveillance dans les rues du village, à partir de 17h00, le soir de l'Halloween.

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité.

Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

19- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

20- Levée de la séance

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente